

Lorient, le 17 mai 2022

Madame la Directrice de la
Délégation Territoriale de l'ARS
32, boulevard de la résistance
56019 VANNES

Lettre en recommandé accusé réception N° 1A 187 863 8773 4

Objet : préavis de grève Départemental

Madame La Directrice,

Les syndicats CFDT Santé-Sociaux et Interco du Morbihan, déposent un préavis de grève départemental pour l'ensemble des personnels des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux du Morbihan, à compter du mardi 24 mai 2022 9h, au mardi 25 mai 2022 9h.

Le personnel revendique:

- L'arrêt des rappels intempestifs sur repos et congés annuels.
- La possibilité de maintenir 21 jours de congés annuels durant la période estivale.
- L'arrêt des modifications d'organisations de travail (passage en 12h)
- Le maintien des droits syndicaux des militants en décharge syndicale

Veuillez agréer, Madame La Directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

La Secrétaire Générale Santé-Sociaux
Véronique DHEURLE



La Secrétaire Générale Interco
Catherine N'Diaye

